

Vendredi 22 Décembre 2017

**Ville de Longeville-lès-Metz**

## **APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par délibération du 19 décembre 2017, le conseil municipal de Longeville-lès-Metz a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur son territoire. Il s'agit du document opposable en droit qui réglemente le droit du sol. Il remplace l'ancien PLU qui avait été approuvé le 27 juin 2007.

La dite délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 20 décembre 2017.

Le dossier du PLU est tenu à disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture des bureaux ainsi qu'en préfecture.

le maire, Alain Chapelain  
AC862275600

**Ville de Longeville-lès-Metz**

## **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Par délibération du 19 décembre 2017, le Conseil Municipal de Longeville-lès-Metz a institué un Droit de Préemption Urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 19 décembre 2017.

La dite délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 20 décembre 2017.

Le maire, Alain Chapelain  
AC862301100